

Formation de la catégorie A1 par les titulaires de la catégorie B

Intitulé	<u>Formation de la catégorie A1 par les titulaires de la catégorie B</u>
Public visé	Toute personne désirant effectuer la formation
Objectifs visés :	Obtenir les acquis et la maîtrise nécessaire pour la présentation à l'examen pratique du permis de conduire de catégorie A1 Être capable de conduire une motocyclette dont la cylindrée n'excède pas 125 cm ³ , dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.
Pré-requis	Avoir minimum 18 ans et être titulaire d'un permis de la catégorie B depuis plus de deux ans Ne pas avoir d'handicap (sinon, avoir un accord d'un médecin agréé par la Préfecture du Département) Avoir suivi sa Journée du citoyen (JDC) Avoir passé son ASSR2 au collège ou son ASR
Durée de la formation	7 Heures
Validation de la formation	Lorsque l'élève a validé les différentes compétences prévues dans le programme de formation, il est « présenté à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire (sous réserve d'avoir réussi l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire)
	<u>Programme détaillé et Démarche Pédagogique</u>
Formation théorique (2 Heures)	Pour se présenter à l'épreuve théorique du code de la route, le candidat doit d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ; <ul style="list-style-type: none"> • d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple • conduire sous la pluie ; • circuler de nuit ; • anticiper et détecter les dangers ; • de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes ; • de savoir se rendre détectable ; • d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ; • d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues ; • connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ; • connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.
Formation Pratique (2 Heures Hors-circulation)	L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de : <ul style="list-style-type: none"> • découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ; • démarrer et s'arrêter ; • position de conduite ; • équilibre et répartition du poids du corps ; • monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ; • savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ; • appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ; • tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) — importance du regard ; • tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule : <ul style="list-style-type: none"> • avec et sans passager ; • en ligne droite et en virage.

Formation de la catégorie A1 par les titulaires de la catégorie B

(3 Heures en circulation)	<p>Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération. L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rechercher les indices utiles • adapter sa vitesse aux situations — respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales • choisir la voie de circulation • savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent • se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) • franchir les différents types d'intersections et y changer de direction • dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration — accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) • négocier un virage.
Démarche pédagogique	<p>Il est important que le stagiaire participe également aux cours collectifs animés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. La formation pratique peut se faire en même temps que la formation théorique La partie pratique se fait globalement en face à face pédagogique sur des périodes de 3 heures. Des ateliers en groupe sont organisés afin d'échanger sur les ressentis et de partager les connaissances de chacun</p>
Validation de la formation	<p>Si à la fin de la formation, l'élève a atteint le niveau requis pour la maîtrise et la conduite une attestation de suivi de formation pour la catégorie motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e. Carte sur fond blanc au format 10,6 cm de largeur × 6,3 cm de hauteur. La découpe des coins peut être à angle droit ou arrondie</p>
<u>Moyens pédagogiques</u>	
Les formateurs	<p>Un enseignant de la conduite titulaire du BEPECASER avec la mention deux roues ou du TPECSR avec le CCS deux roues.</p>
Les équipements	<p>Salle équipée vidéo, DVD code, simulateur Voiture suiveuse, système de radio-guidage Motos correspondant aux caractéristiques de la catégorie A2 Piste pour la préparation à l'épreuve hors circulation</p>
<p>Ce programme n'est pas définitif. Il peut être modifié tant sur le contenu que sur le déroulement et sera adapté aux besoins et attentes des stagiaires.</p>	